



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 3 avril 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 3 avril 2023 à 20h.

Sont présents :

Madame la conseillère : Maryse Baillargeon
Messieurs les conseillers : Éric Morency
Michel Pigeon
Sylvain Carbonneau
Vincent Poulin

Est absente :

Madame la conseillère : Audrey Pomerleau

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

Est aussi présente :

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023
2.2. Adoption des comptes

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1. Rapport urbanisme
3.2. Terrains garage

4. Travaux publics

4.1. Demande de prix 2023-02 Travaux de niveleuse
4.2. Machineries
4.3. Programmation des travaux TECQ
4.4. Inspection conduites
4.5. Appel d'offres 2023-03 Pavage Autorisation
4.6. Type de pavage nouveau développement

5. Sécurité publique et incendie

5.1. Rapport d'intervention Mars 2023

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1. Commandites (Bal finissant 5e sec, 31e Classique de golf de BCE)
6.2. Salle FADOQ + bureau secrétaire

- 6.3. Fonds culturel
- 6.4. Boîtes à livres
- 6.5. Tournoi de golf BCE
- 6.6. Accueillir en français

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
 - 9.2.1. Expo Agricole - kiosque
- 9.3. AGA ADESO 4 avril 20h
- 9.4. AGA CCL 25 avril 19h30
- 9.5. Rencontre BCE 26 avril 19h

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 66-04-2023

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023

Résolution 67-04-2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 68-04-2023

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2023 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 260,773.38\$.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de mars 2023 est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Terrains garage

Point reporté.

4. Travaux publics

4.1 Demande de prix 2023-02 Travaux de niveleuse

Résolution 69-04-2023

CONSIDÉRANT qu'au cours du mois de mars la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a demandé des soumissions auprès de huit soumissionnaires pour des travaux de niveleuse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois soumissions :

Soumissionnaires	Taux horaire
Construction Abénakis	215-230\$/h
Ville St-Joseph	171\$/h
Excavation Lafontaine	144\$/h

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne retienne la soumission d'Excavation Lafontaine au coût de 144\$/h.

Adoptée

4.2 Machineries

Point reporté. L'analyse de la machinerie se fera à la fin du contrat de déneigement avec le Ministère des Transports.

4.3 Programmation des travaux TECQ

Résolution 70-04-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

4.4 Inspection conduites

Résolution 71-04-2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser des travaux de pavage dans les rues de la Fabrique, Couture, Nadeau et Commerciale;

ATTENDU QUE la Municipalité désire s'assurer que les conduites sont en bon état avant d'effectuer du pavage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat d'inspection et de nettoyage des conduites à InspecVision au coût de 265\$/h pour l'inspection et 335\$/h pour le nettoyage.

Adoptée

4.5 Appel d'offres 2023-03 Pavage Autorisation

Résolution 72-04-2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire réaliser des travaux de pavage dans les rues de la Fabrique, Couture, Nadeau et Commerciale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur SEAO tel que requis par la loi pour des travaux de pavage dans les rues de la Fabrique, Couture, Nadeau et Commerciale.

Adoptée

4.6 Type de pavage nouveau développement

Résolution 73-04-2023

ATTENDU QU'il y a 2 options pour le pavage du prolongement du nouveau développement résidentiel soit:

- Option 1 - Couche de base ESG14 + couche de surface ESG10
(le plus commun pour un nouveau quartier résidentiel) :
 - Couche de surface:
 - ESG-10, 40mm d'épaisseur
 - $(6450 \text{ m}^2 \times 0.040\text{m}) \times 2.40 \text{ tm/m}^3 = 619 \text{ tonnes @ } 150 \text{ \$/tm (budgétaire) = } 92 \text{ 850\$}$
 - Couche de base:
 - ESG-14, 60mm d'épaisseur
 - $(6450 \text{ m}^2 \times 0.060\text{m}) \times 2.40 \text{ tm/m}^3 = 929 \text{ tonnes @ } 150 \text{ \$/tm (budgétaire) = } 139 \text{ 350\$}$
 - Coût approximatif: $92 \text{ 850\$} + 139 \text{ 350\$} = 232 \text{ 200\$}$
 - Avantage: Confort de roulement pour tous les usagers (autos, vélos, rollerblades, etc). La surface de pavage est plus « lisse/douce » que le ESG-14 ci-dessous.

- Désavantage: Plus dispendieux que l'option 2
- Option 2 - Couche unique de ESG14 :
 - Couche unique:
 - ESG-14, 70mm d'épaisseur
 - $(6450 \text{ m}^2 \times 0.070\text{m}) \times 2.40 \text{ tm/m}^3 = 1084 \text{ tonnes @ } 150 \text{ \$/tm (budgétaire) = } 162\,540\text{\$}$
 - Coût approximatif: 162 540\$
 - Avantage : Plus économique que l'option 1
 - Désavantage : Étant donné que le granulat dans le pavage est plus grossier que l'option 1 (ESG-10), le confort de roulement est un peu plus rough pour les usagers. Certains s'en rendre compte, d'autres non.
 - C'est ce type de pavage qui a été posé dans la rue Turcotte/Bélair en 2021.

ATTENDU QUE la différence de coûts entre option 1 et 2 est de 69 660\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE paver le prolongement du nouveau développement selon l'option 2.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention Mars 2023

Résolution 74-04-2023

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mars 2023 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites (Bal finissant 5e sec)

Résolution 75-04-2023

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande d'aide financière pour le bal de finissant du 5e secondaire de l'École Veilleux;

D'adhérer au plan argent pour la 31e Classique de golf Beauce-Centre Économique au coût de 250\$.

Adoptée

6.2 Salle FADOQ + bureau secrétaire

Résolution 76-04-2023

ATTENDU QU'une entreprise de St-Odilon, Interbois inc, demande à la Municipalité la possibilité de louer des locaux lui appartenant;

ATTENDU QUE cette location est temporaire, soit environ d'une durée de 2 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est entendue avec la FADOQ pour que ceux-ci s'installent le temps de la location dans la salle communautaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE louer la salle de la FADOQ et l'ancien bureau de la secrétaire du médecin au montant de 500\$ par mois, électricité et chauffage inclus;

D'autoriser M. Patrice Mathieu, maire, et Mme Dominique Giguère, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de location.

Adoptée

6.3 Fonds culturel

Résolution 77-04-2023

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Centre lance un appel de projets en développement culturel issu de son entente de développement culturel 2021-2023 avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette entente vise à soutenir des projets et initiatives culturels sur le territoire de la MRC Beauce-Centre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De déposer les projets *Quand Saint-Odilon raconte Noël* et *Faire grandir l'art chez nous*;

DE s'engager à payer les mises de fond du promoteur pour les 2 projets, soit 256\$;

D'autoriser Claudia Duquet, coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité la demande financière.

Adoptée

6.4 Boîtes à livres

Des bénévoles désirent installer une boîte à livre dans un parc de la Municipalité. Cette installation devrait être faite par les employés de la Municipalité à l'été 2023.

6.5 Tournoi de golf BCE

Résolution 78-04-2023

Il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'acheter 2 billets golf/souper et 3 billets souper pour la 31^e classique de golf du 8 juin prochain.

Adoptée

6.6 Accueillir en français

Résolution 79-04-2023

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités a lancé un programme de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration;

ATTENDU QUE la promotion du français de manière transversale favorise l'accueil, l'intégration et la pleine participation des personnes immigrantes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE confirmer l'engagement de la Municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne à mettre en oeuvre une action favorisant l'accueil en français des personnes issues de l'immigration dans notre Municipalité;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Accueillir en français de la FQM;

D'autoriser Mme Claudia Duquet, coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : OTJ, HLM, CCL.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 80-04-2023

Il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 22h30.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Patrice Mathieu,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale et
greffière-trésorière.